

Séance du 17 NOVEMBER 2022



L'an deux mil vingt-deux le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BALLARINI, Maire

Présents : Jean-Louis BALLARINI, Maire, Nicole SEVESTRE 1^{ère} adjointe, René ECKENFELDER 2^{ème} adjoint, Edith BOHRER-JAUZE, Martine POINSIGNON-COSTA, Alain LURION, Gautier KALMES, Pierre BERTRAND.

Excusés : Michel ARTISSON, Fabienne RESTELLI

Procurations : néant

Date de la convocation : 10/11/2022

Date de l'affichage : 10/11/2022

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de procuration :

Madame Nicole SEVESTRE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance est ouverte à 20h30 et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02/08/2022
- Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain,
- Décision de modifications de crédits
- Terrains Bord.Moselle : Renouvellement des baux et fixation des prix,
- Tarifs de location du centre socioculturel,
- Demande de subvention pour un élève scolarisé à l'EREA de Flavigny,
- Demande de subvention exceptionnelle pour la fin d'année 2022
- Demande de raccordement électrique de type « Forain »,
- Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires,
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en 2022,
- Recrutement d'un agent recenseur,
- Mise en place d'une réglementation du démarchage à domicile,
- Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet

DCM 2022/26 : Approbation du compte rendu de la séance du 02/08/2022

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide :

- D'approuver le compte-rendu de la séance du 02/08/2022.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/27 : Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet de Rénovation thermique et acoustique de la mairie, pour un montant de 2 611,00 €

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/28 : Décision modificative des crédits

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'**APPROUVER** cette modification de crédits pour permettre le paiement des salaires jusqu'à la fin de l'année.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/29 : Terrains Bord Moselle Renouvellement des baux et fixation des prix

Les baux des terrains loués "Bord Moselle" arrivent à leur terme le 31/12/2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de renouveler ces baux aux locataires pour une durée de trois ans (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025) au prix de :

300 euros par an côté Malroy,

240 euros par an côté St Julien-Les-Metz.

20 euros par an pour la parcelle "Chemin Grande Ruelle" louée à Monsieur NAUDE.

Autorise le maire à signer les baux des dites parcelles.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/30 : Tarifs de location du centre socioculturel

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la location du centre socioculturel.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/31 : Demande de subvention exceptionnelle pour un élève scolarisé à l'EREA de Flavigny

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Décide de ne pas accorder une subvention exceptionnelle pour un élève extérieur à la commune et scolarisé à l'EREA de Flavigny

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

M. René ECKENFELDER quitte la salle du conseil.

DCM 2022/32 : Demande de subvention exceptionnelle pour la fin d'année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Décide de fournir un grand sapin

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/33 : Demande de raccordement électrique de type « Forain »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Décide la mise en place d'un coffret de raccordement fixe et permanent.
- Charge le Maire d'effectuer la demande de mise en place du coffret par Réseda.
- S'engage à inscrire la dépense au budget 2023.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Retour de M. René ECKENFELDER

DCM 2022/34 : Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

DECIDE d'accepter les nouvelles conditions tarifaires,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1er janvier 2023.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/35 : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

Décide d'**APPROUVER** le rapport définitif 2022 de la CLECT évaluant les charges transférées par la commune de Roncourt à Metz Métropole,

Décide d'**AUTORISER** en conséquence M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

M. Alain LURION quitte la salle du conseil

DCM 2022/36 : Recrutement d'un agent recenseur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix : **Décide**

La création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période allant du 3 janvier 2023 au 18 février 2017.

L'agent sera payé à raison de :

- ...1,20... € brut par feuille de logement remplie
- ...1,60... € brut par bulletin individuel rempli.

Il recevra 16,16€ pour chaque séance de formation.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Retour de M. Alain LURION

DCM 2022/37. Mise en place d'une réglementation du démarchage à domicile

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

Décide que toute société, entreprise individuelle ou artisanale ou association qui démarche à domicile sur le territoire de la commune de Chieulles doit s'identifier auprès de la Mairie, avant de commencer sa prospection et devra obtenir une autorisation pour pratiquer le démarchage sur le ban communal.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2022/38 : Création de poste d'un agent d'entretien à temps non complet

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet soit 3/35^{ème} pour le ménage de la mairie à compter du 01 décembre 2022 et pour le centre socioculturel à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34.

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants.

• Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 21h30.

Le Maire



Jean-Louis BALLARINI

La secrétaire de séance



Nicole SEVESTRE